
Présidence : Serbie**1070^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**

1. Date : Jeudi 8 octobre 2015

Ouverture : 10 h 10
Suspension : 13 heures
Reprise : 15 h 05
Clôture : 18 heures

2. Président : Ambassadeur V. Žugić
Ambassadrice S. Milinković

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : PRÉSENTATION, PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE L'OSCE, DU PROJET DE BUDGET UNIFIÉ
POUR 2016

Président, Secrétaire général, Luxembourg-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi qu'Andorre et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1290/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1269/15) (PC.DEL/1271/15), Fédération de Russie (PC.DEL/1286/15), Turquie (PC.DEL/1310/15 OSCE+), Suisse, Canada (PC.DEL/1281/15 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/1315/15 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/1292/15 OSCE+), Arménie, Norvège

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT DU PRÉSIDENT DU GROUPE DE
TRAVAIL INFORMEL SUR LES BARÈMES DES
CONTRIBUTIONS

Président, Président du Groupe de travail informel sur les barèmes des contributions (PC.DEL/1260/15 OSCE+), Luxembourg-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; ainsi que la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation

et d'association et pays candidat potentiel, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1293/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1270/15), Fédération de Russie (PC.DEL/1289/15), Canada (PC.DEL/1280/15 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/1316/15 OSCE+), Azerbaïdjan, Biélorussie (PC.DEL/1273/15 Restr.), Suisse, Kazakhstan

Point 3 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU REPRÉSENTANT DE L'OSCE
AUPRÈS DE LA COMMISSION MIXTE
RUSSO-LETTONNE SUR LES MILITAIRES À LA
RETRAITE**

Président, Représentant de l'OSCE auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite (PC.FR/35/15 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/1285/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1276/15), Luxembourg-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1291/15)

Point 4 de l'ordre du jour : **AFFAIRES COURANTES**

Avant d'aborder le point 4 a) de l'ordre du jour, le Président et la France (également au nom de l'Allemagne) (annexe) ont fait des déclarations.

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et violations persistantes des principes et engagements de l'OSCE par la Fédération de Russie* : Ukraine (PC.DEL/1317/15 OSCE+), Luxembourg-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1295/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1275/15) (PC.DEL/1306/15) (PC.DEL/1307/15), Turquie (PC.DEL/1302/15 OSCE+), Suisse (PC.DEL/1284/15 OSCE+), Canada (PC.DEL/1282/15 OSCE+), Norvège
- b) *Situation en Ukraine et nécessité d'appliquer les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/1288/15), Ukraine, États-Unis d'Amérique
- c) *Enlèvement et détention illégale de citoyens ukrainiens par la Fédération de Russie* : Ukraine (PC.DEL/1318/15 OSCE+), Luxembourg-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette

déclaration) (PC.DEL/1301/15), Canada (PC.DEL/1314/15 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1277/15)

- d) *Événements récents au Tadjikistan* : Luxembourg-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1298/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1278/15), Suisse (PC.DEL/1311/15/Rev.1 OSCE+), Canada (PC.DEL/1313/15 OSCE+), Tadjikistan (PC.DEL/1274/15 OSCE+)
- e) *Élections législatives tenues au Kirghizistan le 4 octobre 2015* : Luxembourg-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1296/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1308/15), Canada (PC.DEL/1312/15 OSCE+), Fédération de Russie, Norvège, Kirghizistan
- f) *Déclaration des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE sur les derniers développements dans le cadre du processus de paix au Haut-Karabakh* : France (également au nom de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique), Luxembourg-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1283/15), Arménie, Turquie
- g) *Situation dans les territoires occupés de la République d'Azerbaïdjan* : Azerbaïdjan (PC.DEL/1294/15 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1305/15)
- h) *Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine tenue à Varsovie du 21 septembre au 2 octobre 2015* : Fédération de Russie, Pologne, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1304/15), Ukraine, Luxembourg-Union européenne, Norvège, Canada, Président
- i) *Violation de son mandat par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE* : Azerbaïdjan (PC.DEL/1297/15 OSCE+) (PC.DEL/1300/15 OSCE+), Luxembourg-Union européenne, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1303/15), Canada, Président, Norvège
- j) *Peine de mort aux États-Unis d'Amérique* : Norvège (également au nom de l'Islande, du Liechtenstein et de la Suisse), Luxembourg-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays

candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1299/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1309/15)

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

Aucune déclaration

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général (SEC.GAL/179/15 OSCE+) : Représentante spéciale et Coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains

Point 7 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Conférence méditerranéenne de l'OSCE 2015 sur la sécurité commune dans la région méditerranéenne – défis et possibilités, prévue en Jordanie les 20 et 21 octobre 2015 : Allemagne*
- b) *Session d'automne de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE tenue à Oulan-Bator du 15 au 18 septembre 2015 : Assemblée parlementaire de l'OSCE, Mongolie*
- c) *Retraite renforcée prévue le 6 novembre 2015 : Président*

4. Prochaine séance :

Jeudi 15 octobre 2015 à 10 heures, Neuer Saal

1070^e séance plénière

Journal n° 1070 du CP, point 3

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FRANCE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALLEMAGNE)**

Monsieur le Président,

J'interviens au nom de la France et de l'Allemagne pour présenter les résultats du sommet des chefs d'État et de gouvernement du « format Normandie » qui s'est tenu à Paris le vendredi 2 octobre.

Les quatre chefs d'État et de gouvernement du « format Normandie » se sont réunis à Paris le vendredi 2 octobre. Il s'agissait du premier sommet de ce type depuis février 2015. Le processus de Normandie reste plus que jamais pertinent : il a permis la signature des accords de Minsk en 2014, il a permis d'obtenir un cessez-le-feu aujourd'hui respecté, ainsi que la tenue de ce Sommet à Paris en 2015. Les parties ont réitéré leur attachement à ce format et leur disponibilité à participer à des négociations dans ce cadre.

Ce sommet a été l'occasion d'évaluer la mise en œuvre des accords de Minsk et de poursuivre le processus pour l'application de l'ensemble du Paquet de mesures.

Les discussions, qui ont duré près de cinq heures, ont été constructives et portées principalement sur le processus politique, pour en garantir la poursuite « et faire aboutir toutes les dimensions de l'accord de Minsk ». Il est d'une importance primordiale que les signataires du Paquet de mesures continuent à mettre en œuvre les accords de Minsk, dans toutes leurs dimensions et dans les meilleurs délais.

Monsieur le Président,

Les volets sécurité, politique, humanitaire et économique ont été discutés à l'occasion de ce sommet.

Le volet sécurité fut le premier à l'ordre du jour : l'accalmie dans l'est doit se poursuivre, et le cessez-le-feu être consolidé. Le retrait des tanks, de l'artillerie de petit calibre et des mortiers devait s'effectuer dès samedi 3 octobre 00h00, c'est ce qui a été fait, et le retrait des armes lourdes être relancé selon des modalités similaires, c'est ce sur quoi travaille dès à présent le groupe « sécurité ». Le consensus a été réuni sur la nécessité de fournir à l'OSCE les conditions nécessaires à la réalisation de sa mission : ni menaces, ni entraves, et une liberté de mouvement complète jusqu'à la frontière internationale.

La France et l'Allemagne sont disposées à poursuivre leurs efforts pour faciliter l'élimination des engins explosifs qui restent dans la zone de conflit. Le processus politique, même s'il prendra plus de temps, doit donc être intégralement mis en œuvre, jusqu'à la dernière étape « essentielle » qu'est le contrôle total de la frontière extérieure de l'Ukraine. Pour ce faire, plusieurs étapes ont été agréées, dont un « rapport d'étape » qui se fera lors d'une réunion des ministres des affaires étrangères début novembre. D'emblée, nous accueillons favorablement l'annonce hier par les séparatistes de leur décision d'annuler les scrutins qu'ils avaient annoncés de manière unilatérale il y a quelques semaines. Cette déclaration est conforme à l'accord atteint lors du sommet à Paris que toutes les parties doivent s'abstenir d'actions unilatérales en contradiction avec les accords de Minsk.

Le sommet de Paris a permis une ouverture en proposant une séquence des éléments du processus qui puissent satisfaire tous les participants (élections dans certains arrondissements des régions de Donetsk et Louhansk, mise en œuvre temporaire puis permanente du statut spécial, loi sur l'amnistie).

Les parties se sont mises d'accord pour élaborer une loi électorale pour les élections dans certains arrondissements des régions de Donetsk et Louhansk, au sein du Groupe Politique et en concertation avec les séparatistes, et inscrire le scrutin dans le respect de la loi ukrainienne et des normes de l'OSCE. Après l'adoption de la loi, les élections devront avoir lieu. À cette date, le statut spécial entrera en vigueur de manière temporaire, et sera définitivement adopté dès que les résultats du scrutin auront été validés par l'OSCE. Il nous faut maintenant tous, et chacun en nos capacités, accompagner et soutenir la mise en œuvre de ce processus.

La loi sur l'amnistie entrera en vigueur le lendemain des élections.

Sur le volet humanitaire, la situation des agences de l'ONU et des organisations humanitaires a été discutée. Il a été convenu que davantage de points de contrôle devaient être ouverts, et que les procédures administratives d'enregistrement et de transit de l'aide humanitaire devaient être facilitées (« *no red tape* »).

Sur le volet économique, un point a été fait sur le récent accord gazier entre la Russie et l'Ukraine, facilité par l'Union européenne. Il faut à présent suivre sa mise en œuvre effective.

Une nouvelle réunion des ministres des affaires étrangères en format Normandie aura lieu début novembre.

Monsieur le Président, je vous remercie d'annexer cette déclaration au journal des débats.